

GUIDE D'INFORMATION

SUR LA LABELLISATION DES

OSC BENINOISES

JUIN 2020

I. LE LABEL QUALITE DES OSC BENINOISES

1- C'est quoi le label qualité ?

Le Label « Société Civile » est un instrument qui permet de distinguer les Organisations de la Société Civile (OSC) qui disposent d'un bon système de management et dont les actions impactent les communautés.

Il est attribué aux OSC du Bénin en se basant sur les critères définis, de façon participative, et contenus dans un référentiel ad hoc. La labellisation d'une OSC signifie qu'elle répond à un ensemble d'exigences qui lui confèrent un statut et une reconnaissance.

2- Le référentiel de labellisation des OSC béninoises

Le référentiel de labellisation est un outil qui indique les variables sur lesquelles on peut se baser pour attribuer le label qualité aux OSC béninoises. C'est aussi une batterie de critères, un ensemble de valeurs, de repères qui fondent la crédibilité et le professionnalisme des OSC.

Il est bâti sur les fondamentaux reconnus au milieu des OSC à savoir :

- les prescriptions de la charte de la société civile,
- les exigences de la gouvernance interne au sein des OSC,
- les exigences de l'Etat béninois aux OSC pour l'obtention de certains actes administratifs,
- les principes d'Istanbul,
- les orientations de la Déclaration de Paris,
- les exigences universelles des PTF pour l'éligibilité des OSC aux différents financements,
- les étapes clés de la vie d'une OSC,
- etc.





3- Quels sont ses avantages ?



Ils sont de divers ordres et se présentent comme suit:

- le renforcement de la crédibilité et de la légitimité ;
- la reconnaissance et valorisation de la mission de l'organisation ;
- la jouissance d'une grande visibilité ;
- la confiance accrue des partenaires (pouvoirs publics, groupes cibles, OSC);
- la qualité de spécialiste d'un domaine spécifique ;
- une meilleure capacité à négocier les partenariats ;
- une maîtrise des outils de recherche de financement.



II. LE PROCESSUS DE LABELLISATION



Le processus de labellisation est subdivisé en deux phases essentielles : évaluation sur dossiers et évaluation sur le terrain.

1- Evaluation sur dossiers

Cette phase comporte **22** critères pour **120** pts. Pour qu'une OSC soit présélectionnée et fasse l'objet d'évaluation sur le terrain, elle doit obtenir au moins **100** pts. Les critères d'évaluation sur dossiers se présentent comme suit :



PAQUET A : EXIGENCES D'EXISTENCE FORMELLE

A.1 : Existence Légale

Objectif : s'assurer que l'existence de l'OSC repose sur une base juridique officielle		
N°	Critères	Pièces à fournir
A.1.1.	Existence d'une assemblée constitutive	PV de l'AG Constitutive de l'OSC Liste émargée des membres fondateurs
A.1.2.	Existence de statut et règlement intérieur	(1) une copie des statuts de l'OSC (2) une copie du règlement intérieur
A.1.3.	Existence de récépissé d'enregistrement légal	Une copie légalisée du récépissé d'enregistrement
A.1.4.	Publication dans le journal officiel	Une copie légalisée de la page de publication au journal officiel

A. 2 : Existence d'organes de gestion

Objectif : s'assurer que l'OSC a prévu dans ses statuts des organes de gestion formels et ces organes sont effectivement mis en place		
N°	Critères	Pièces à fournir
A.2.1.	Prévision des organes	
A.2.2.	Existence effective des organes	-Une copie des PV de mise en place des organes. -Une copie de l'article qui évoque les rôles de chaque organe dans les statuts et règlement intérieur.
A.2.3.	Séparation des pouvoirs au sein de l'OSC	

A. 2 : Existence d'organes de gestion

Objectif : s'assurer que l'OSC a prévu dans ses statuts des organes de gestion formels et ces organes sont effectivement mis en place

N°	Critères	Pièces à fournir
A.2.1.	Prévision des organes	-Une copie des PV de mise en place des organes. -Une copie de l'article qui évoque les rôles de chaque organe dans les statuts et règlement intérieur.
A.2.2.	Existence effective des organes	
A.2.3.	Séparation des pouvoirs au sein de l'OSC	



PAQUET B: EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL

B.1. Gouvernance interne au sein de l'OSC

Objectif : S'assurer que les organes prévus au sein de l'OSC fonctionnent correctement tel que prévu par les statuts et règlement intérieur

N°	Critères	Pièces à fournir
B.1.1.	Fonctionnement de l'organe d'orientation	- PV des séances statutaires de l'organe d'orientation sur les trois dernières années - Liste émargée des membres participants
B.1.2.	Fonctionnement de l'organe de décision	- PV des séances statutaires de l'organe de décision sur les trois dernières années - Liste émargée des membres participants
B.1.3.	Fonctionnement de l'organe d'exécution	Rapport de séance d'approbation du plan de travail et compte rendu de réunion
B.1.4.	Fonctionnement de l'organe de contrôle	Rapport des missions de vérification de l'organe de contrôle sur les trois dernières années
B.1.5.	Prise en compte de l'équité et du genre	- Une copie du plan stratégique
B.1.6.	Outils de gestion	- Une copie du manuel de procédures administratives et financières

B.2. Capacité opérationnelle et de gestion de l'OSC

Objectif : S'assurer que l'OSC dispose de ressources humaines, techniques et financières nécessaires à son fonctionnement		
N°	Critères de labellisation	Pièces à fournir
B.2.1.	Personnel opérationnel /technique	Copies de diplômes et contrats de travail/prestation enregistrés, fiches de paie des 12 derniers mois
B.2.2.	Fonctionnement de l'organe de décision	Copie des fiches des cotisations sociales.

B.3. Efficacité dans la gestion de l'OSC

Objectif : S'assurer que les activités prévues par l'OSC sont effectivement mises en œuvre et que les résultats attendus sont atteints		
N°	Critères de labellisation	Pièces à fournir
B.3.1.	Plan de travail annuel	Copie du plan de travail annuel de l'OSC
B.3.2.	Existence et fonctionnement d'une instance de planification et de coordination	Rapport de séance de planification de la période couvrant les douze derniers mois
B.3.3.	Existence d'un mécanisme de suivi-évaluation	Copies des plans opérationnels suivant le mécanisme de suivi de l'OSC
B.3.4.	Crédibilité de l'OSC	Les rapports de l'organe de contrôle de l'OSC sur les deux dernières années
B.3.5.	Cohérence des actions de l'OSC avec son but	Les rapports de suivi et ou d'évaluation

B.4. Ancrage institutionnel et social de l'OSC

Objectif : S'assurer que l'OSC a un fort ancrage institutionnel au niveau local et national		
N°	Critères de labellisation	Pièces à fournir
B.4.1.	Réseautage de l'OSC	Attestation d'appartenance à une structure faïtière (réseaux, plateformes) ou à la MdSC
B.4.2.	Notoriété locale	Attestation de collaboration délivrée par une autorité de la zone d'intervention (Préfet, Maire,

2- Evaluation de terrain

Au total onze **(11)** critères sont évalués sur le terrain. Seules les OSC qui auront obtenu la note minimale prévue à l'étape de présélection sur dossiers seront visitées lors de la mission de terrain pour faire l'objet de notation sur la base des critères ci-dessous. La note globale à attribuer est **80 pts**. L'OSC est sélectionnée pour la labellisation si le cumul des notes issues des deux phases est au moins égal à **160 pts**.



PAQUET C: EXIGENCES D'UTILITE SOCIALE ET EXIGENCES TRANSVERSALES

C.1. Exigences d'utilité sociale

Objectif : S'assurer que les activités de l'OSC contribuent efficacement à l'amélioration des conditions de ses groupes cibles

N°	Critères de labellisation	Paramètres de contrôle
C.1.1.	Groupes cibles bénéficiaires des actions de l'OSC	Groupes cibles bénéficiaires des actions de l'OSC
C.1.2.	Impact des actions sur les groupes cibles	Rapports d'évaluation
C.1.3.	Reconnaissance d'utilité de l'OSC par les groupes Cibles	

C.2. Exigences transversales : Existence physique

Objectif : S'assurer que l'OSC a une adresse physique et peut être facilement retrouvée

N°	Critères	Paramètres de contrôle
C.2.1.	Existence d'un siège	L'OSC dispose d'un siège Le siège de l'OSC est facilement identifiable ; des plaques ou panneaux d'indication formelle sont posés dans le milieu et indiquent clairement le siège de la structure
C.2.2.	Identification de l'OSC	
C.2.3.	Accès aux personnes contact	

C.3. Efficacité dans la gestion de l'OSC

Objectif : s'assurer que l'OSC est engagée dans une démarche de qualité

N°	Critères	Paramètre de contrôle
C.3.1	Engagement des membres	-Listes de présence certifiées et figurant dans le registre des PV côté et paraphé par le Tribunal -Reçus et preuves des paiements enregistrés dans les comptes -Rapports annuels d'activités (3 dernières années) -Rapports financiers (trois dernières années) -Outil de gestion financière et comptable
C.3.2.	Equipements et matériel de travail	
C.3.3.	Exécution des activités	
C.3.4.	Transparence dans la gestion	
C.3.5.	Reconnaissance locale	

III. DEROULEMENT DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Fréquence : Annuelle

Dispositif institutionnel : comité multi-acteurs, organe suprême : il est composé de représentants du ministère à charge de la Société civile, représentants des organisations de la société civile, un auditeur et des personnes ressources. Ce comité assure la délivrance de la certification sur la base d'un rapport d'évaluation.

Unité Technique de Certification : responsable de l'étude des dossiers devant être soldé par un rapport.

Portage du processus : Maison de la Société Civile

Durée de vie du label : 3 ans

Processus de la labellisation :

- communication sur le dispositif
- dépôt des dossiers
- examen approfondi des dossiers (présélection)
- visite de terrain (sélection)
- délibération
- remise du Label Qualité
- accompagnement

Annexe

(Entête de l'organisation)

Formulaire de candidature à la labellisation

(A imprimer et à remplir)

Nom de l'OSC :

Zone d'intervention :

Composantes : Associations ONG Organisations socioprofessionnelles Syndicats

Pools thématiques : 1 2 3 4 5 6 7 8

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Nom, prénom (s) et coordonnées du référent¹ de l'OSC durant la procédure de labellisation :

.....

Engagement sur honneur

A l'attention de Monsieur le Directeur de la Maison de la Société Civile (MdSC)

Cotonou

Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'instruction de notre demande de Labellisation « Société Civile ».

Nous déclarons (*cocher les cases ci-dessous*) :

avoir pris connaissance du processus de Label « Société Civile » et de toutes les pièces nécessaires à la demande de Labellisation ;

attester la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits ;

Nous nous engageons à vous informer de tout changement significatif relatif au dispositif du Label « Société Civile », en particulier toute modification des informations communiquées initialement dans notre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Fait à

Signature du représentant de l'autorité administrative de l'organisation
(Nom, titre et cachet)

¹ Président ou directeur selon les procédures de l'organisation

LABEL QUALITÉ DES OSC BÉNINOISES



Protégé par l'OAPI



**Sikècodji, bld des armées(dir° Etoile Rouge)
2^e rue à droite après carrefour Cossi
01 B.P. 414 Cotonou/ Tel: 21 32 67 70
info@mdscbenin.org / www.mdscbenin.org**